



Où iraient-ils, nos enfants à notre décès?

Par **AnneLo**, le **26/09/2008** à **11:22**

Bonjour,

J'aimerais savoir pour l'avenir de mon fils (9 mois):

Si jamais il nous arrivait quelque chose à moi et à mon mari (un accident de voiture par exemple), chez qui irait-il?

Il a deux grands-parents maternels et paternels. Je ne pense pas qu'un juge le confierait à l'un des deux pour éviter des jalousies et histoires.

A la DASS?

S'il nous viendrait d'avoir un deuxième enfant, seraient-ils séparés ou ensemble?

Nous faudrait-il rédiger une formulaire pour déclarer une tutelle de notre choix? Mais si personne ne voudrait prendre cette grande responsabilité?

Merci de votre réponse éventuelle, pour nous éclaircir...

AnneLo